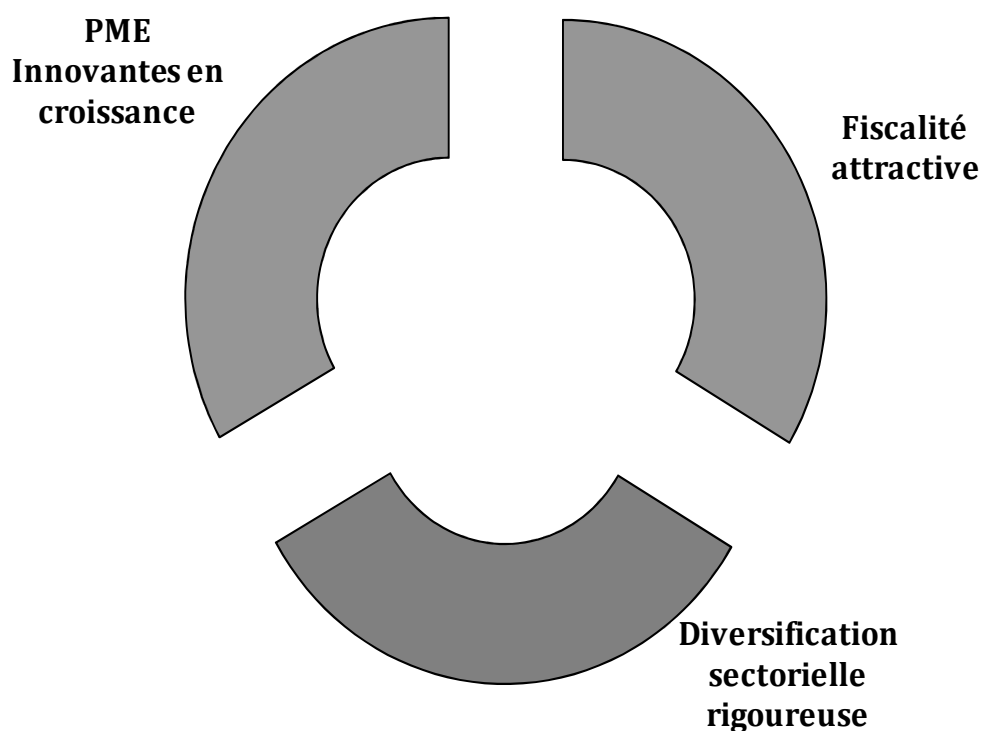


# FCPI Promelys Opportunités 2010

Code ISIN FR0010931840



**A NOTER** : Les avantages fiscaux sont acquis en contrepartie d'un investissement qui présente un risque en capital et une durée de blocage de 5 à 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.



**Développeur d'entreprises en croissance**



**A NOTER** : Les avantages fiscaux sont acquis en contrepartie d'un investissement qui présente un risque en capital et une durée de blocage de 5 à 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

## Présentation de Promelys Participations

### PORTRAIT DE L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL : LA FAMILLE GORGE

L'actionnaire familial de Promelys Participations est la famille Gorgé qui bénéficie d'une double expérience

En tant **qu'entrepreneur** : une expérience réussie dans le rachat, la gestion et le développement d'entreprises avec **Groupe Gorgé**, groupe industriel indépendant coté en bourse (Eurolist Compartiment C). Groupe Gorgé a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de plus de 200 millions d'euros et gère plus de 40 filiales en France et dans le monde, dont Eca, leader mondial de la robotique de déminage sous-marin (70% du parc mondial) et NucléAction, leader européen des systèmes de cloisonnement en milieux nucléaires (Energie, industrie, recherche et médecine).

En tant que **gestionnaire et financier** avec **Sopromec**, acteur historique du métier du capital investissement, fort d'une expérience de plus de 600 investissements et plus de 40 ans d'accompagnement des entreprises. Sopromec gère et développe aujourd'hui activement plus de 50 participations dans des sociétés qui génèrent de 1 à 15 millions de CA et bénéficient d'atouts concurrentiels clé dans leur domaine d'activité.

### CAPITAL DEVELOPPEMENT - TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Spécialiste du capital-développement et de la transmission d'entreprises, Promelys Participations gère pour près de 6 000 clients, environ 70 millions d'euros d'actifs et près de 50 participations au travers de sa gamme de fonds (FCPR, FCPI et FIP).

### IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Présente au cœur des régions accueillant les deux principaux bassins de PME en France, Promelys Participations bénéficie d'un réseau privilégié de contacts régionaux et d'une connaissance approfondie du tissu industriel des PME françaises.

### PME EN CROISSANCE

Promelys Participations s'est spécialisée depuis sa création dans le capital-développement et a choisi d'accompagner des PME matures en croissance dans le financement de leur phase de développement.

### FORTE DIVERSIFICATION SECTORIELLE

Avec une stratégie basée sur une grande diversification sectorielle et des entreprises sélectionnées sur des critères concrets tels que la qualité de l'équipe dirigeante, les performances économiques historiques, les perspectives de croissance du secteur, l'offre et la position concurrentielle, Promelys Participations met en œuvre, depuis près de 10 ans, une stratégie d'investissement rigoureuse correspondant aux standards de la profession. .



**A NOTER** : Les avantages fiscaux sont acquis en contrepartie d'un investissement qui présente un risque en capital et une durée de blocage de 5 à 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

## Le non coté : diversification patrimoniale, stratégie d'investissement et fiscalité

### DIVERSIFICATION PATRIMONIALE

Le capital-développement est un investissement plébiscité par les grands gestionnaires mondiaux de capitaux depuis longtemps.

Disponible pour les particuliers investisseurs via des véhicules patrimoniaux tels que les FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation), l'investissement en non coté est un outil de diversification patrimoniale séduisant.

C'est également un engagement concret dans le financement du développement de PME innovantes en croissance. Investir dans un FCPI, c'est réaliser dans la durée un investissement financier dans le tissu technologique national, c'est participer à la promotion de l'innovation et à la création de belles histoires d'entreprise.

Les risques inhérents au **FCPI Promelys Opportunités 2010**, notamment le risque de perte en capital, sont décrits dans le prospectus du Fonds.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

**60 % minimum** investis dans des PME innovantes et en croissance



**40 % (ou le solde)** investis en actifs diversifiés (monétaires, non cotés, cotés, non soumis aux critères d'innovation ...)

Participez à la croissance de PME cotées et non cotées à la pointe de l'innovation. Ce fonds privilégie la diversification par les secteurs d'activité, par le nombre d'entreprises et leur maturité et un processus très sélectif de PME à forte croissance.

Promelys Participations privilégie pour cette quote-part une gestion flexible et opportuniste qui pourra se traduire par des investissements en PME non cotées (non éligibles au quota d'investissement), en PME cotées sur les marchés réglementés et non réglementés (Marché libre, Alternext...) ou en parts ou actions d'OPCVM monétaires euros. .

### DES AVANTAGES FISCAUX MULTIPLES

La souscription au **FCPI Promelys Opportunités 2010** donne droit à un double avantage fiscal. Le FCPI est un investissement qui présente un risque de perte en capital. Vos avoirs seront bloqués pendant 5 ans minimum et jusqu'à 8 ans sur décision de la société de gestion.

- A la souscription : **Une réduction d'impôt sur le revenu égale à 25 % du montant investi**, dans la limite de 6 000 € pour un couple et de 3 000 € pour une personne seule.

- A la sortie : **Une exonération totale d'impôt sur les dividendes et plus-values**, sans limite de montant (hors prélèvements sociaux).

Le tableau ci-après récapitule les réductions d'impôt pour un couple en fonction de l'investissement.

Montant de l'investissement (€)	Réduction IR (€)
6 000	1 500
12 000	3 000
24 000	6 000

*Ce tableau est présenté de manière indicative et le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement*



**A NOTER** : Les avantages fiscaux sont acquis en contrepartie d'un investissement qui présente un risque en capital et une durée de blocage de 5 à 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

## **FCPI Promelys Opportunités 2010 - Echanges avec un Directeur de participations de Promelys Participations**

### **❖ Comment sourcez-vous les dossiers de participations à étudier ?**

Avec près de 10 ans d'expérience dans le capital-investissement, Promelys Participations a tissé un réseau étroit avec de nombreux acteurs locaux tels que des intermédiaires, co-investisseurs, experts comptables, avocats, Chambres de Commerce, pépinières d'entreprises... Ces acteurs présentent à Promelys Participations des dossiers de PME à la recherche de fonds pour financer leur développement.

### **❖ Sur quels critères sélectionnez-vous les participations du FCPI Promelys Opportunités 2010 ?**

Le choix de Promelys Participations, spécialiste du capital-développement, est d'accompagner dans leur phase de développement des PME en croissance, matures, dotées de modèles économiques validés.

En outre, dans le cas du **FCPI Promelys Opportunités 2010**, nous avons choisi de sélectionner des PME qui possèdent un «facteur séduction» supplémentaire. Des PME résolument «à la pointe» par le type de produits qu'elles créent, par la technicité ou la qualité des produits qu'elles développent, le dépôt de brevets innovants, la profondeur du marché visé ou la typologie de la clientèle ciblée ... En investissant dans le **FCPI Promelys Opportunités 2010**, vous financez la croissance de PME sélectionnées pour ces atouts.

De plus, l'actionnaire majoritaire de Promelys Participations, la société Pelican Venture, conscient de la qualité du travail de sélection effectué, s'engage à investir directement dans les entreprises soutenues par le **FCPI Promelys Opportunités 2010** à hauteur de 5 % des fonds qu'il y aura investis.

### **❖ A quoi servent concrètement les prises de participation au capital de PME ?**

Les prises de participation permettent aux PME de financer leur développement ; cet apport de capitaux peut leur permettre de financer divers types de projets tels que : une croissance externe (le rachat d'une autre société), une implantation nationale ou à l'étranger, le budget de Recherches et Développement, le déploiement d'un réseau commercial, le développement d'une image et d'une notoriété...

### **❖ Sur quel types de supports allez-vous investir la partie non soumise aux critères d'innovation ?**

Dans un souci de pouvoir saisir les opportunités d'investissement dans des sociétés jugées comme attrayantes, il nous paraît important d'éviter de restreindre de manière trop importante notre univers d'investissement . Ainsi la quote-part du fonds non soumise au critères d'innovation pourra être investie en PME non cotées sans limitation de zone géographique, de critères d'innovation ou de véhicules d'investissements (actions, obligations convertibles etc.), en PME cotées sur les marchés réglementés et non réglementés (marché libre, Alternext ou AIM...), ou encore en parts ou actions d'OPCVM monétaires euros.



## FCPI Promelys Opportunités 2010 - Une stratégie d'investissement diversifiée

### 60% investis en non coté

- ❖ L'expertise entrepreneuriale et financière de Promelys Participations
- ❖ Une diversification patrimoniale intéressante
- ❖ Le soutien du tissu économique régional et la participation au développement de PME en croissance

### La sélection rigoureuse des PME

- ❖ Des PME innovantes en croissance
- ❖ Une sélection axée sur des PME particulièrement intéressantes pour :
  - les produits qu'elles conçoivent,
  - la qualité de l'équipe dirigeante,
  - la pertinence de leur modèle économique,
  - la technicité de leur activité,
  - les marchés de niche qu'elles ciblent...

### 40% investis dans des actifs diversifiés (monétaires, non cotés, cotés, non soumis aux critères d'innovation ...)

- ❖ Une gestion flexible et opportuniste
- ❖ Des outils de gestion rigoureux

### Un savoir-faire au service de PME innovantes

- ❖ Sélection :
  - Plus de 900 PME labélisées par OSEO (étude OSEO AFIC mai 2010),
  - Des PME innovantes en croissance ayant intégré les nouvelles technologies dans leur développement et leur croissance future.
- ❖ Cibles :
  - Des PME qui présentent des barrières à l'entrée (brevets..)
- ❖ Proximité
  - Un suivi régulier des participations afin d'accompagner les chefs d'entreprise dans leur décision stratégique.
- ❖ Objectif de diversification sectorielle rigoureuse

### Facteurs de risques

Les avantages fiscaux sont acquis en contrepartie d'un investissement qui présente un risque en capital et une durée de blocage de 5 à 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Les facteurs de risques de ce FCPI sont décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

### Pourquoi souscrire au FCPI Promelys Opportunités 2010 ?

- Un spécialiste du capital-développement, acteur expérimenté du non coté appartenant à un groupe résolument tourné vers les PME
- Une fiscalité attractive

## Caractéristiques du FCPI Promelys Opportunités 2010

- Société de gestion : Promelys Participations
- Dépositaire : Société Générale
- Commissaires aux Comptes : Corevise Fidinter
- Valeur de la part : 500 €
- Souscription minimale : 1 500 €, soit 3 parts
- Durée : 5 ans éventuellement prorogée deux fois dix-huit mois (rachat des parts impossible pendant cette période en dehors des cas légaux : décès, invalidité ou licenciement), soit jusqu'au 31 décembre 2018
- Valorisation : semestrielle

Prospectus complet disponible auprès de Promelys Participations  
[www.promelys.com](http://www.promelys.com)

### Avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant toute la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 31 décembre 2015, cette durée pouvant être prorogée jusqu'au 31 décembre 2018. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

L'année de souscription, compte tenu des droits d'entrée de 5% maximum, l'ensemble des frais peut dépasser 10%.

Typologie des frais:	Assiette	Taux barème
Droits d'entrée	Valeur nominale x nombre de parts	5% TTC maximum
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum (incluant tous les frais de gestion, de fonctionnement, les honoraires de commissaire aux comptes, les frais dépositaires, les frais perçus, le cas échéant, par les délégataires)	Montant des souscriptions*	4,30 % TTC (Taux maximum prélevé sur une base annuelle ; acomptes mensuels possibles)
Frais de constitution	Montant des souscriptions	0,3 % TTC du montant des souscriptions, prélevés uniquement lors de la constitution du fonds
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition (réalisée ou non réalisée), au suivi et à la cession des participations	Montant des souscriptions (payable sur facture)	0,3 % TTC (Taux maximum prélevé sur une base annuelle)
Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement (frais de gestion indirects réels et droits d'entrée et de sortie acquittés par l'OPCVM)	Actif net	0,85 % TTC (Taux maximum prélevé sur une base annuelle)

\*Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement représenteront, 4,30 % TTC par an du montant total des souscriptions du Fonds, nettes de droits d'entrée. Les frais sont prélevés selon les règles énoncées ci-avant jusqu'à la fin des opérations de liquidation du Fonds.

Les informations contenues dans ce document sont données sans connaissance préalable de votre situation particulière, notamment votre situation financière, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement. Les investisseurs qui envisagent de souscrire dans ce fonds doivent lire attentivement le prospectus qui est disponible auprès de Promelys Participations ([www.promelys.com](http://www.promelys.com)). Les souscriptions ne peuvent être effectuées qu'aux conditions indiquées dans le prospectus.

Ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.



5 quai Jayr – 69009 LYON – Tél : 04 81 07 35 80 – Fax : 04 81 07 35 81  
[www.promelys.com](http://www.promelys.com) – email : [contact@promelys.com](mailto:contact@promelys.com)  
 S.A. au capital de 455 560 € - RCS Lyon 433 515 616 – Code APE 652E  
 TVA Intracommunautaire FR57433515616